Image not found or type unknown

Dépôt de bilan et expatriation de la gérante simultanée

Par **SandrineL**, le **15/06/2012** à **13:06**

Le 30.11.2011 à la date du bilan annuel de mon SARL, j'ai pris la décision de déposer le bilan et je me suis expatriée à 20 000 kms de la Métropole, dans un TOM. (avant le dépôt de bilan).
Mon cabinet comptable à continuer d'effectuer des démarches pour constituer le dossier de dépôt de bilan et m'a demandé d'envoyer ce dossier au greffe du tribunal de commerce de Reims (51).
Chose que j'ai faite, mais il m'a été retourné. Après renseignements auprès de celui-ci seulement trois solutions me sont proposé :
- Me déplacer pour remise en mains propre : IMPOSSIBLE (j'habite à 20 000 kms)
-Mandater un avocat : IMPOSSIBLE (je n''en ai pas les moyens)
-Mandater une tierce personne : IMPOSSIBLE (je n'ai personne de confiance connaissant l'historique de ma société)
Je ne sais que faire, MERCI de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés